



Vol dans magasin Printemps

Par **tulipe2**, le **05/12/2012 à 08:02**

Prise pour vol (unique fois) par 3 vigiles au Printemps Vélizy. A l'intérieur du magasin, devant les portes, ils m'ont dit que j'avais été vue prenant un objet, qu'ils n'avaient pas le droit de me fouiller et qu'ils n'appelleraient pas la police si je restituais l'objet (5,5€). Ce que j'ai fait tout de suite et proposé de payer. Ils n'ont pas répondu à ma proposition et m'ont conduite dans une pièce en sous-sol. J'ai appris que les vigiles perçoivent des primes lorsqu'ils interpellent une personne. J'ai demandé ce que l'on attendait. Un des vigiles m'a dit : ne vous inquiétez pas tout va TRES bien se passer. L'attente était longue, presque 1h et j'ai reposé ma question. "On attend la police". J'ai demandé pourquoi : parce vous faites trop de bruit, ce qui est faux. L'un d'entre eux a dit : elle m'énerve. Je posais des questions et parlais avec celui qui était à porte de la pièce. La police est arrivée, j'ai été fouillée manuellement par une femme, le policier était très agressif, dès que je parlais il hurlait en se penchant sur moi, plus je lui demandais de ne pas crier, plus il hurlait. Prétextant que j'étais violente, ce qui est aussi totalement faux, ils m'ont menottée, amenée au commissariat, j'ai été reçue par OPJ qui me donnait du "Chère Madame", je n'ai pas signé le papier qu'il a tapé parce qu'il y avait des inexactitudes flagrantes, on m'a photographiée, pris mes empreintes digitales, mon ADN et envoi à NANTES. Dans ce commissariat de Vélizy il y a beaucoup de d'agression verbale, des affiches de films de kung fu, d'arts martiaux ce qui m'a semblé totalement inapproprié au lieu mais correspond bien à l'esprit qui s'en dégage.

Pourquoi les vigiles ont-ils appelé la police puisque j'étais d'accord pour payer ? Pourquoi ont-ils pris mes empreintes, photos et ADN ? J'ai du faire modifier le papier tapé par celui qui a pris mes empreintes parce qu'il y avait des contradictions qui pouvaient me porter préjudice ex : je refusais qu'il prenne mon ADN .Mon casier est vierge et aucune plainte n'a jamais portée contre moi.

Merci de votre réponse. Je n'ai pas confiance.

Par **janus2fr**, le **05/12/2012 à 08:11**

[citation]Pourquoi les vigiles ont-ils appelé la police puisque j'étais d'accord pour payer ?
[/citation]

Bonjour,

Le vol est un délit instantané, ce qui signifie que même si vous rendez le produit du vol ou si vous le payer, le délit reste constitué.

C'est logique, sinon, tout voleur pris en train de voler pourrait s'en sortir en restituant ou en payant ce qu'il a volé, autant dire qu'il n'y aurait plus de vol sanctionné.

Donc dans votre cas, même si vous avez payé l'objet volé, vous pouvez être poursuivie pour vol.

Par **tulipe2**, le **12/12/2012 à 19:16**

Vous ne répondez que partiellement à mon premier message et pas du tout au second. J'ai donc pris RV avec un avocat gratuit.

Si vous aviez raison dans vos affirmations, tous les voleurs seraient donc arrêtés et emprisonnés. Pouvez-vous dire dans quels établissements pénitentiaires ils seraient placés puisqu'en France ils sont engorgés. Un grand nombre de ces "petits voleurs" sans compter les indigents qui se servent largement dans tous les commerces pour survivre, ont un sermon et repartent sans autre forme de procès.

Au lieu de tenter de rassurer les gens vous les enfoncez. Heureusement que pour si peu de chose, un casier vierge et surtout une première fois, l'âge aidant, le procureur est indulgent.

Par **Clemapo**, le **12/12/2012 à 21:14**

La personne précédente vous a bien répondu.

Quand vous avez volé, vous étiez responsable de votre acte, assumez donc votre geste !

Pourquoi venir demander conseil, si vous voulez entendre la réponse qu'il vous plait ?

Par **janus2fr**, le **13/12/2012 à 08:24**

[citation]Si vous aviez raison dans vos affirmations, tous les voleurs seraient donc arrêtés et emprisonnés. Pouvez-vous dire dans quels établissements pénitentiaires ils seraient placés puisqu'en France ils sont engorgés. Un grand nombre de ces "petits voleurs" sans compter les indigents qui se servent largement dans tous les commerces pour survivre, ont un sermon et repartent sans autre forme de procès.

Au lieu de tenter de rassurer les gens vous les enfoncez. Heureusement que pour si peu de chose, un casier vierge et surtout une première fois, l'âge aidant, le procureur est indulgent.

[/citation]

J'ai l'impression que vous ne lisez pas les réponses qui vous sont données.

Nous sommes sur un forum de droit et les réponses vous sont données sur ce principe.

Relisez ma conclusion :

[citation]Donc dans votre cas, même si vous avez payé l'objet volé, vous pouvez être poursuivie pour vol.[/citation]

Poursuivie ne veut pas dire systématiquement jetée en prison, condamnée aux travaux forcés à perpétuité !

Je ne suis là ni pour rassurer, ni pour enfoncer, mais pour répondre sur les points de droit.

Le code pénal ne prévoit, de toute façon, que les peines maximales et c'est donc uniquement ce renseignement là que l'on peut donner, ensuite, c'est le juge qui décide, lorsqu'il y a un procès. Personne ne peut prévoir quelle serait la décision d'un juge sur chaque dossier...

Par **tulipe2**, le **13/12/2012** à **12:02**

Pour répondre à Clemapo, j'assume totalement mon geste. Ce que je n'accepte absolument pas ce sont les mensonges des vigiles (pour obtenir leur prime) qui a entraîné la violence de la police et mon impossibilité de me défendre. Je vous souhaite de ne jamais déraiper en rien, ce qui dans la vie est inévitable. Pour preuve, l'agressivité de votre réponse.

Pour répondre à Janus, merci de vos dernières précisions. J'avais lu avec attention votre première réponse. Mais, pourquoi ne pas avoir donné votre seconde réponse tout de suite ? J'attendais des conseils sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'attitude des vigiles et de la police. Pour votre information : je me suis faite agresser en voiture le 2 décembre par une asiatique qui a rayé deux portières avec une clé et a pris la fuite ; le 3 décembre j'ai appris que l'artisan qui a effectué des travaux chez moi avait une assurance qui ne couvrait pas le travail exécuté. Donc : pas de décennale. Il a déposé le bilan et parti dans la nature quand il a reçu le rapport de l'expert du tribunal qui a chiffré le préjudice à 23.000€.

Qu'est-ce qui est le plus grave de ces cinq actions ?

Le vol minime dans un magasin,

Les mensonges des vigiles pour avoir leur prime,

La violence irréfléchie et la brutalité de la police,(j'ai des bleus au bras gauche),

La dégradation volontaire du bien d'autrui avec fuite,

La malhonnêteté d'un artisan ?

Bien à vous.